



Médecin vétérinaire et client : QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS?

La relation avec votre médecin vétérinaire est primordiale pour assurer la santé et le bien-être de vos animaux. Ainsi, pour que cette relation soit optimale et durable, il est important de connaître les attentes et devoirs de chacun.

C'est un travail d'équipe où chacun a son rôle à jouer.

OBLIGATIONS DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Le médecin vétérinaire doit se conformer au Code des professions du Québec, au Code de déontologie des médecins vétérinaires et à la Loi sur les médecins vétérinaires.

Le médecin vétérinaire a des devoirs envers les animaux, les clients et le public.

La santé et le bien-être des animaux doivent être la priorité du médecin vétérinaire : **il doit apporter les soins nécessaires et appropriés aux animaux confiés à sa garde.**

Le médecin vétérinaire doit **informer** le client du coût des traitements et lui fournir toutes les explications quant à la condition de santé de son animal ainsi que les traitements associés.

Le médecin vétérinaire doit **obtenir en tout temps le consentement libre et éclairé du client**, à moins qu'il y ait urgence d'agir.

Le médecin vétérinaire doit prescrire et administrer les médicaments de façon responsable en ayant une connaissance suffisante de l'animal et de sa condition (examen).

Le médecin vétérinaire doit respecter les heures de service annoncées et être disponible pour faire le suivi dans un délai raisonnable. Il doit informer ses clients des options de services qui s'offrent à eux après les heures d'ouverture lors d'une fermeture temporaire ou lorsqu'il est en incapacité d'agir. Il peut aussi diriger son client vers un autre établissement vétérinaire en mesure de prendre en charge le cas en dehors de ses heures d'ouverture.

Tenu au secret professionnel, le médecin vétérinaire doit garder confidentielles les informations personnelles du client et de ses animaux à moins que la sécurité du public ou d'un animal ne soit compromise.

Le médecin vétérinaire doit être **courtois** et répondre aux questions des clients de façon complète et objective, sans jugement.

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromise et s'assurer de lui fournir les soins propres à ses impératifs biologiques (**Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal**).

Agir promptement en cas de doute sur la santé de son animal. Dans l'incertitude, il est toujours recommandé de contacter un médecin vétérinaire.

Avoir un dossier médical actif (visites régulières) pour chacun de ses animaux dans une clinique vétérinaire de son choix.

Écouter et suivre les conseils de l'équipe vétérinaire qui suit son animal et demander plus d'information au besoin. **Être honnête et transparent** avec le médecin vétérinaire afin de l'aider à avoir une connaissance complète des faits et donc qu'il puisse donner les meilleurs soins à l'animal.

Administrer les médicaments à son animal en suivant les instructions données par le médecin vétérinaire (durée, fréquence, entreposage, etc.).

Connaître le fonctionnement de l'établissement vétérinaire en dehors des heures d'ouverture et avoir un plan en cas d'urgence.

S'assurer de **prévoir un budget pour son animal et informer le médecin vétérinaire de ses limites financières.** Envisager une assurance pour animaux.

Être poli et respectueux envers l'équipe vétérinaire qui soigne son animal.